

N° INSEE :  
47246

CNE DE  
ST HILAIRE  
DE LUSIGNAN

Exercice  
2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**REUNION DU 17 NOVEMBRE 2020**

Date de convocation :	13/11/2020	Procurations :	2
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	15
Nombre de membres présents :	13	Contre :	
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions :	

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le dix-sept Novembre deux mille vingt à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIÉ, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Pierre DELOUVRIÉ - Mme Nadine CÉOTTO - M. Philippe MAURIN - M. Armand SCHIRATTI - Mme Béatrice BETGE BREZETZ - Mme Fatima HOUDAIBI - M. Patrick SMITH - Mme Magali DARNIS - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - M. Éric SPERANDIO - Mme Marlène SOLDANO - M. Jean-Max COURRIE - M. Gaëtan VAESTESAGER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Éric FELETTI - M. François RIGAUD

**PROCURATIONS** : M. Éric FELETTI a donné procuration à Pierre DELOUVRIÉ  
M. François RIGAUD a donné procuration à Nadine CÉOTTO

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Nadine CÉOTTO

**ORDRE DU JOUR :**  
**TRAVAUX EN REGIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la comptabilisation des travaux en régie permet de restituer à la section de fonctionnement des charges qu'elles a supportée au cours de l'année pour des travaux effectués par des agents communaux et ayant le caractère de travaux d'investissement. Les fournitures sont reprises pour leur montant facturé, ainsi que la main d'œuvre. Monsieur le Maire présente les travaux en régie effectués en 2020 par les agents du service technique :

Considérant qu'il s'agit de travaux d'investissement, il convient de les faire transférer à la section d'investissement,  
Considérant que les crédits budgétaires ont été ouverts au budget 2020 de la Commune,  
Il est proposé d'adopter la liste des travaux en régie indiqués ci-dessus,  
Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter la liste des travaux en régie dont le montant total général s'élève à environ 10 000 € pour l'année 2020.

*Certifié conforme au registre,  
Fait à St Hilaire de Lusignan,  
Le 18 Novembre 2020*

*Le Maire,  
Pierre DELOUVRIÉ*

